

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DE LA MORALISATION

Des Classes Industrielles par le Catholicisme.

Parmi les hommes qui ont vu se développer les éléments de trouble et de confusion qui, depuis un demi-siècle, ont décomposé la société française, il en est beaucoup qui ne peuvent se défendre d'un sentiment d'effroi, d'appréhensions douloureuses, de pressentiments sinistres à l'aspect des ruines accumulées autour d'eux. Les antiques liens rompus, les vieilles croyances dépouillées de leur prestige, l'anarchie intellectuelle remplaçant cette belle et majestueuse unité de pensées et de sentiments qui faisait la force et la vie des peuples, l'esprit d'examen et d'analyse refroidissant les cœurs et glaçant l'enthousiasme, le sentiment religieux qui unit et associe, faisant place à l'individualisme humain qui désunit et qui divise; tels sont les fruits amers qu'a produits dans l'ordre moral cette période de scepticisme et d'incrédulité dont nous sortons à peine.

Un fait analogue s'est manifesté dans l'ordre social. Fatiguées de leur situation présente, tourmentées du désir d'obtenir à tout prix une répartition plus égale des avantages de la civilisation, les classes inférieures, obéissant aux excitations d'une polémique ardente et passionnée, nous ont offert le douloureux spectacle d'émeutes multipliées, de collisions déplorables, de luttes sanglantes. Elles ont senti s'allumer dans leur sein un besoin immense, une soif inextinguible de bien-être, de jouissances, de satisfactions matérielles. Dans leurs rêves brûlants, elles se sont élancées vers une perfection idéale et chimérique. Impatientes de sortir de la sphère étroite où leur vie se trouve emprisonnée, elles ont aspiré à une réforme complète de notre organisation sociale. On sait de quelle manière elles ont exprimé leurs vœux, formulé leur programme; en France, en Angleterre, en Belgique, partout elles ont déployé le drapeau de l'insurrection.

Ces explosions soudaines et répétées de la colère des masses ont appelé les méditations des penseurs et excité les alarmes de tous les hommes généreux qui s'intéressent à l'avenir de l'humanité. Ils ont analysé notre état social, constaté ses misères, touché de leurs mains les plaies qui rongent et cherché des remèdes propres à les cicatriser. Mais par malheur, ils n'ont pu produire, malgré les efforts laborieux de leur intelligence, que des systèmes inapplicables et d'aventureuses utopies. Ils se sont précipités en avant sur le terrain des théories, sans songer que les combinaisons les plus savantes et les plus élevées étaient stériles en résultats, si elles n'avaient pour base la réforme morale des peuples.

Ce qui constitue le défaut saillant des conceptions les plus ingénieuses des économistes modernes, ce qui frappe de stérilité et d'impuissance leurs plus beaux projets de réorganisation sociale, c'est l'absence absolue d'idées religieuses. Ils ont matérialisé la science de l'économie politique, ils l'ont rapetissée et réduite aux plus mesquines proportions. C'est avec de pompeuses déclamations contre l'opulence des classes élevées, c'est avec des chiffres, dont la valeur est plus ou moins contestable, qu'ils ont prétendu résoudre la question du paupérisme, cette question si importante, si délicate, si palpitante d'intérêt et d'actualité. Ils n'ont pas compris qu'il fallait pour mener ce difficile problème à une solution satisfaisante et définitive, s'élever bien au-dessus des étroites préoccupations des législateurs vulgaires, et s'élaner dans une sphère plus haute, plus élargie et plus ra-

dicieuse que celle où vivent les publicistes de nos jours, c'est-à-dire dans la sphère des croyances chrétiennes. Il y a en effet plus de rapports qu'on ne le croit communément entre l'état moral des peuples et leur prospérité matérielle, entre le catholicisme et l'économie politique; et cette science ne peut être féconde en résultats et faire des progrès réels qu'à condition qu'elle aura pour base et pour appui la morale évangélique, principe de toute réforme, de toute civilisation. Privés de ce solide appui, les systèmes les plus ingénieux et les plus laborieusement construits s'écroulent et tombent, parce qu'ils reposent sur un sable mouvant, et leur chute rapide prouve l'impuissance de l'esprit humain à rien fonder de ferme et de durable quand il se place en dehors du terrain vivant des idées religieuses.

Ainsi donc le christianisme est la plus sûre garantie de la prospérité et de l'avenir des nations. Et, en effet, étudiez son influence sur l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la société européenne depuis dix-huit siècles, et vous serez étonnés de la grandeur des résultats qu'il a produits. Dès son apparition dans le monde, il fait tomber les lourdes chaînes qui meurtrissaient les mains de l'esclave, et en lui révélant la dignité de sa nature, il le prépare aux bienfaits de la liberté. A mesure qu'il poursuit sa marche et qu'il agrandit la sphère de son action civilisatrice, la condition des peuples se transforme, leurs misères se trouvent progressivement adoucies, leurs cris d'angoisses cessent de retentir, et de vant eux s'ouvre une carrière immense de réforme et de prospérité.

On ne saurait calculer la prodigieuse influence que le catholicisme eût exercé sur le bien-être du peuple, si l'action dissolvante d'un philosophisme anti-social n'était venue diviser les diverses classes de la société jusqu'au point où les liens d'une commune sympathie et d'une merveilleuse charité. Sans l'invasion de ces doctrines funestes qui ont semé partout la discorde et la haine, le progrès se serait accompli sans secousse et sans convulsion; une ère nouvelle se serait ouverte pour les classes inférieures, et, au lieu de s'agrandir comme elle l'est aujourd'hui, la plaie hideuse du paupérisme serait près de se cicatriser.

Comment, en effet, la prospérité générale ne jaillirait-elle pas des principes d'une religion qui proscrie l'égoïsme, inspire la bienfaisance, comme le dévouement. Seule, elle a des remèdes sûrs, puissants, infailibles, pour toutes les douleurs qui torturent le cœur et le corps de l'homme; seule aussi, elle peut conduire les peuples dans les voies du progrès et de la prospérité en les enflammant des saintes ardeurs de la charité et de l'amour.

Un rapide coup d'œil sur l'état actuel de la société européenne suffirait pour mettre cette vérité dans tout son jour. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que le paupérisme marche partout en raison du relâchement des principes moraux et religieux. On devra donc trouver plus de pauvres partout où les théories de l'économie politique matérialiste auront reçu une plus vaste application. Par une conséquence naturelle, on en remarquera un plus grand nombre dans les états infectés de la lèpre du protestantisme ou de l'incrédulité que dans ceux où se sont conservées pures et intactes les traditions catholiques.

Les statistiques dressées par plusieurs observateurs et économistes très-recommandables attestent qu'il existe en Europe onze millions de pauvres à la charge de la charité publique, c'est-à-dire à peu près un vingtième de la population. Ce chiffre est vraiment effray-

ant. Eh bien! si l'on rapproche ce fait de la théorie que nous venons d'exposer, on découvrirait infailliblement que, dans les pays où prédomine la philosophie matérialiste, le nombre des indigents se trouve dans un rapport supérieur à celui que l'on remarque dans les contrées soumises à l'influence du catholicisme, de l'éducation religieuse, de l'agriculture et de l'industrie nationale. Voyez l'Angleterre avec son immense population d'indigents, qui, chaque année, s'accroissent dans une proportion effrayante, menacent l'état d'un bouleversement général. Et comment en serait-il autrement. Dans les pays que le protestantisme a atteints de son souffle glacé, la foi s'altère, l'enthousiasme religieux s'éteint, la charité disparaît, et aussi les sources de la prospérité publique tarissent et se dessèchent. Ainsi l'Angleterre, malgré son luxe de civilisation, nous offre un indigent sur six habitants, tandis que l'Autriche, qui semble si retardataire, nous en présente un sur vingt-cinq.

Ainsi donc l'économie politique se lie d'une manière intime à la morale, à la religion, au christianisme, et c'est là ce qui devrait comprendre les hommes chargés du maniement des affaires publiques et de la direction des intérêts des nations. Vainement espéreraient-ils, par de savantes combinaisons financières et des améliorations économiques graduellement accomplies, extirper le mal qui ronge et qui dévore une portion de la société européenne; réduite à ces expédients mesquins, à ces impuissantes palliatifs, la sagesse des hommes d'état ne saurait trouver une solution convenable aux graves difficultés qui s'élèvent, et les faits ne tarderaient pas à révéler la stérilité de leurs moyens et l'insuffisance de leurs ressources. Non, ces mesures transitoires seraient impuissantes à étouffer le germe des révolutions et à prévenir le retour de ces luttes ardentes où tant de sang a coulé. Car, je le répète, le paupérisme a sa racine dans l'absence d'un principe unitaire, dans la décadence de la foi religieuse, dans l'affaiblissement des dogmes et des traditions catholiques. Source féconde de lumières, de civilisation et de prospérité, le catholicisme peut seul vivifier et pacifier les peuples; seul il peut fonder l'avenir; car en lui se trouvent l'association, la charité et l'amour. En dehors de lui, il n'y a que luttes, ruine et désolation.

CH. V.

ÉTATS-UNIS.

Les suites de l'émeute de Boston.

Le président s'est efforcé de répondre au désir exprimé par le Sénat. Dans un message, présenté dans la séance du 21, il apprécie la portée de l'attentat qui vient d'être commis à Boston, rappelle les différentes mesures législatives qui doivent guider la conduite de l'Exécutif, et indique en même temps quelques modifications qui seraient, selon lui, nécessaires pour rendre son pouvoir plus efficace. Aux yeux de M. Fillmore, l'acte criminel « commis de plein jour, dans le temple même de la justice, par un rassemblement illégal, » est une « surprise, qui a été quelque peu favorisée par une certaine négligence. » Si l'on se fût attendu le moins du monde à une pareille tentative, des milliers de citoyens se seraient présentés pour la prévenir: le respect de la constitution et des lois vit toujours dans la ville qu'on a surnommée le berceau de la liberté, et le sentiment public n'est assu-

rement point complice d'une violence coupable que toue les consciences réprouvent. Cependant il ne faut pas se dissimuler que la législation du Massachusetts adoptée en 1843 un acte qui vient à la travers des dispositions adoptées à diverses époques par le Congrès pour garantir au Sud la reprise des esclaves fugitifs; il faut en même temps reconnaître que les officiers du gouvernement fédéral dans cet état ont négligé de prendre à l'avance des mesures de précaution qui leur étaient commandées par l'autorité dont ils relèvent. Cette négligence est d'autant plus blâmable que la dernière loi sur l'extradition des esclaves fugitifs devait leur en faire sentir plus que jamais la nécessité. Le pouvoir de l'Exécutif est sans doute suffisant pour tourner les difficultés qui naissent de la mauvaise volonté d'une législature locale et pour empêcher les conséquences fâcheuses d'une émeute comme celle de Boston; mais son action n'est peut-être pas tout-à-fait assez libre pour la prévenir à temps. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'appeler la milice, cet appel doit être précédé d'une proclamation obligatoire—être précédé d'une proclamation, et la proclamation qui se trouve par le fait un avis donné aux coupables, peut, dans beaucoup de cas, leur laisser le temps de se mettre à l'abri de la répression ou du châtement. N'y aurait-il pas lieu à modifier cette obligation afin de permettre à l'Exécutif d'agir, en cas de besoin, avec plus de promptitude et d'efficacité? Il faut que ce point soit bien réglé et bien éclairci, dit M. Fillmore.

Le message dont nous venons de donner une idée sommaire, se termine par des assurances qui seront reçues sans nul doute avec satisfaction: « Je profite de cette occasion pour répéter que, en tant que cela dépendra de moi, les lois seront fidèlement exécutées et toute opposition violente énergiquement réprimée; à cet effet je suis prêt à exercer dans toute sa plénitude et toutes les fois que cela deviendra nécessaire, le pouvoir dont je suis investi par la constitution. Je suis pleinement convaincu que la grande majorité du peuple de ce pays est sincèrement et fermement dévouée à la constitution, qu'elle veut aider à la conservation de l'Union, prêter son secours au gouvernement et maintenir l'autorité des lois. Je suis persuadé que les désirs de cette majorité sont en harmonie avec mes devoirs constitutionnels, et je ne doute pas que la fermeté, la modération et la prudence, soutenues et animées par l'opinion générale, ne préviennent le renouvellement de scènes qui troublent la paix publique et sont répréhensibles par tous les gens de bien. » *Courier des E. U.*

[La lecture de ce message a été suivie d'une discussion chez les Sénateurs. Clay a donné son adhésion complète aux suggestions du Président, il a regretté que le marshall des États-Unis à Boston n'ait pas été immédiatement destitué. M. Hale a déclaré que la proclamation est impolitique, venue mal à propos, absurde, ridicule. M. Mason, de la Virginie, l'auteur de la loi sur l'extradition, s'est montré satisfait de la bonne volonté du Président; mais il ne croit pas que le Nord veuille franchement l'application de la loi. M. Cass exprime une opinion contraire à cette appréciation. M. Downs, de la Louisiane, et M. Clemens, de l'Alabama, ont exprimé, comme M. Cass, la confiance, le fonctionnement de la loi le deviendrait de jour en jour plus aisé.— que M. Douglas de l'Illinois, ne s'est pas montré aussi satisfait qu'eux et il a fait appel à toutes les sévérités de la justice, non pas seulement contre les nègres qui se révoltent, mais encore et surtout contre les blancs qui ont prêché ou-

vertement, qui prêchent encore la résistance aux lois de leur pays.]

L'émeute causée à Boston par l'affaire Shadrach n'a rien perdu de son intensité; et bien qu'aucun désordre sérieux n'ait éclaté, il est évident qu'une certaine partie de la population est disposée à entraver, autant qu'elle le pourra, les efforts des autorités pour assurer l'exécution de la loi d'extradition. Celles-ci du reste déploient de l'activité et de la fermeté, tout en cherchant de ne pas sortir des limites que leur commande la prudence. Quatre nouvelles arrestations ont eu lieu depuis celles que nous avons mentionnées dans notre dernier numéro: elles ont porté sur trois hommes de couleur et sur un blanc. Ce dernier, qui jouit d'une certaine considération, n'est autre que le surintendant du Tremont Temple, M. Ephraïm K. Hayes. Il a été mis sous caution de \$3000. L'instruction contre M. Ch. G. Davis qui avait été arrêté au commencement de la semaine, s'est poursuivie devant le Commissaire des États-Unis durant trois audiences; et la décision doit être rendue aujourd'hui. Selon toute probabilité, le prévenu sera renvoyé comme Elizer Wright, par devant la Cour de district des États-Unis; certains témoignages en effet tendent à le compromettre singulièrement. Ainsi, ce serait M. Davis qui, au moment où les nègres envahissaient la salle dans laquelle se trouvait Shadrach, leur aurait crié: « Emmenez-le, mes enfants! emmenez-le! Il aurait en outre injurié les officiers de police. « Vous faites-là une sale besogne, » leur aurait-il dit entre autres aménités du même genre; « vous mériteriez qu'on vous coupât le col à tous! » De pareils propos, s'ils sont prouvés, suffisent et au-delà à établir la culpabilité de M. Davis dans l'émeute dont on recherche les promoteurs, aussi bien que les acteurs.

Parmi les hommes des couleurs arrêtés en dernier lieu, s'est trouvé un habitant de Salem, nommé Burton, et les scènes qui ont accompagné son arrestation ont prouvé une fois de plus la répulsion qu'inspire, dans le Massachusetts, la loi d'extradition. Les officiers de police chargés d'aller s'assurer de la personne de Burton furent, à leur départ et pendant la route, acablés d'épithètes injurieuses, et quand ils se présentèrent à Salem pour accomplir leur mandat, les habitants de cette ville voulurent les en empêcher; beaucoup d'entre eux étaient convaincus qu'on arrêtait Burton, non pas comme prévenu d'avoir figuré dans l'émeute, mais comme esclave fugitif, et ils n'entendaient pas le laisser enlever ainsi. Un rassemblement se forma, les dispositions les plus hostiles s'y manifestèrent; il fallut la présence de toute la police, mais surtout la présence et l'énergie du maire, pour prévenir le désordre. Ses exhortations, ses sages paroles calmèrent la foule qui ne se décida à laisser partir Burton qu'après avoir reçu l'assurance formelle qu'il n'aurait à répondre devant la justice de Boston que de sa participation à l'émeute du 17 courant. Burton du reste n'eut pas de peine à se laver de cette accusation: il n'avait point paru à Boston ce jour-là, et un alibi bien prouvé lui valut immédiatement sa mise en liberté. On assure que, fort de la position que lui donne la décision rendue en sa faveur, Burton va entamer une action judiciaire contre l'avocat de district des États-Unis, qui l'a « malicieusement poursuivi. »

Le dernier individu sur lequel la police a mis la main s'appelle Louis Hayden, et les propos qu'il tient indiquent le caractère le plus déterminé et le plus audacieux. Au mo-

BOSTON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX RÉPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Reprenez maintenant notre récit au instant interrompu.

L'homme que nous avons vu entrer dans le cabaret et donner rendez-vous à dix minutes de là au marquis de Saverney, lui avait dit à l'oreille que le soir il l'attendrait près du palais de justice; et ils s'étaient séparés brusquement parce que quelqu'un approchait.

A l'heure dite le marquis et son fils se rendirent sur la place du palais et trouvèrent l'homme qui les attendait et les mena dans le haut du quartier St. Jacques au fond d'une rue déserte. Ils entrèrent dans une allée obscure au bout de laquelle il y avait un mur dans lequel était taillée une porte basse qui semblait avoir été abandonnée depuis longtemps.

Le guide enfonça la main dans une excavation formée par une pierre détachée du mur, et on entendit comme le bruit d'un mor-

ceau de fer qui frappe sur un timbre. Un coup de sifflet, faible et languissant comme le cri d'un oiseau de nuit, y répondit, et tout-à-coup de divers côtés apparurent des têtes, dont nul n'eut pu soupçonner l'apparition.

Sur un signe du guide, la porte basse s'ouvrit.

Nous voici arrivés, monsieur le marquis, dit l'homme dès que la porte fut reformée.

Je vois, dit le marquis, que les précautions sont prises... A peine eut-il fait quelques pas qu'un homme s'approcha de lui et se découvrit.

Baptistin!... s'écria aussitôt le marquis en lui tendant la main. Et ma fille?

En sûreté, monsieur le marquis.

Merci, Seigneur! dit le vieux gentilhomme dont les mains se joignirent avec un profond sentiment de reconnaissance envers Dieu.

Quelques instants après, les deux voyageurs étaient introduits dans une grande salle, éclairée par des torches. A la porte d'entrée veillaient deux hommes armés.

Lorsque le marquis de Saverney entra, tous ceux qui étaient présents se levèrent et s'inclinèrent avec respect. Tous ces personnages portaient les plus hauts noms de la noblesse française. Tous étaient proscrits, marqués pour l'échafaud révolutionnaire; car sur le front de chacun se lisait cette vicieuse devise de loyauté et d'honneur qui était le plus grand des crimes.

Le marquis de Saverney fut conduit à la place d'honneur. Après s'être assis, il dit d'une voix simple et digne:

Implorons le ciel, mes seigneurs, pour que le jour de la délivrance vienne bientôt à sonner pour notre malheureux pays. Le sang royal a, pour la seconde fois, aujourd'hui, arrosé l'échafaud. Que ces deux martyrs moués au ciel veillent sur nous et nous protègent!

Priions-les, priions-les tous ensemble pour notre pauvre France... Et tous tombèrent à genoux et prièrent longtemps... Quand ils se relevèrent ils s'écrièrent: Avec Dieu, tout pour la France et le roi!... Toutes les mains se levèrent à la fois et toutes les voix répétèrent comme une seule voix, dans un héroïque élan de fidélité, ce serment si cher à leur cœur... Combien parmi ceux qui étaient présents devaient cimeter de leur sang l'inviolabilité de ce noble serment!

Après cela, chacun s'assit, le silence se fit.

Le comte de Noirmontier prit la parole: Ce que j'ai à vous dire est alléger pour notre sainte cause. L'armée Vendéenne, après ses premiers succès qui l'avaient enivrée, use maintenant, jour à jour, ses forces et perd à chaque heure un pouce de terrain et une goutte de sang. A Lyon, Conthon triomphé, Châlien organise les massacres; Procy est en fuite, et cette si fidèle et si religieuse ville de Lyon est réduite en cendres, rasée du sol pour s'être révoltée contre la république. Enfin de toutes parts où existait le dévouement au trône les républicains ont fait des massacres épouvantables, et les villes inondées de sang sont livrées aux flammes... Mais qu'importe, ajouta-t-il après un instant de silence, je vais repartir pour la Vendée devant offrir mes

services et mon courage aux héroïques Larochejacquelin, Lescaur, De Falloux et Bouchamps.

Puisse Dieu vous protéger, dit le marquis de Saverney.

Uléas! malgré tous les vœux, tous les efforts de ces nobles proscrits, la république devenait de plus en plus victorieuse. Aux frontières, elle repoussait victorieusement l'étranger; au dedans, elle attaquait de front ses ennemis et leur mettait le pied sur la gorge. Déjà des bruits sinistres circulaient de toutes parts. L'armée Vendéenne pressée de près par deux cents mille soldats de la république, rétrogradait et commençait à se désorganiser après d'héroïques combats. Lescaur, un des chefs le plus intrépides, avait été blessé mortellement. Larochejacquelin aussi blessé. Et les représentants envoyés sur le terrain de la guerre venaient d'écrire à la convention que la Vendée n'était plus et que la Bretagne ne pourrait résister longtemps.

La Vendée n'était plus! Était-ce bien possible? Cent mille cœurs dévoués ont-ils été si vite réduits à la mort?

Marceau n'avait donc pas raison quand il disait: Non! la Vendée ne sera pas détruite tant qu'il restera un Vendéen debout.

Moisministre et fatal s'il en fut jamais pendant ces temps de désastres! Que de jours qui sont des dates marquées de honte et de sang depuis les horribles massacres de Lyon jusqu'au supplice des girondins.

Il y avait quelques instants que le comte de Noirmontier était parti, quand tout-à-coup deux hommes entrèrent.

Ils étaient pâles, couverts de sueur; leurs visages étaient inconnus, mais c'étaient des frères de la même cause, car ils avaient les mots de ralliement et les moyens d'introduction... Tous les yeux se fixèrent sur eux avec cet indicible effroi de l'attente...

Parlez!... parlez!... s'écria-t-on de toutes parts.

Nous arrivons de la Vendée, dit l'un d'eux d'une voix haletante tant leur course avait été rapide; comment n'avons-nous pas été arrêtés vingt fois en route, Dieu seul le sait... Oh! malheur!... malheur affreux! la dernière heure a sonné!... tous fuient en désordre, entraînant avec eux leurs femmes, leurs enfants, loin des habitations incendiées; partout des cris d'agonie et des lamentations de désespoir... En vain Larochejacquelin, le seul de nos chefs que la mort n'ait pas encore frappé, cherche à les rallier en faisceaux et à les empêcher de se jeter par centaines dans des barques; en vain il leur montre leurs champs dévastés, leurs enfants égorgés, l'incendie et la ruine partout; ils n'entendent même plus la voix qui les commandait!

Que dites-vous?... que dites-vous?... s'écria le marquis de Saverney.

Spectacle affreux, continua le même homme, vous voyez les derniers soldats de la Vendée mutilés... En effet, pendant qu'il avait parlé ainsi, l'inconnu pour laisser respirer plus librement sa poitrine haletante, avait ouvert

ment où on le menait au bureau du marshall, un de ses amis lui dit en plaisantant : " Vous êtes un habile gaillard. — Oni, répondit sur le champ Hayden, il a fallu un habile gaillard pour délivrer Shadrach. " Il passa d'ailleurs pour un des meneurs les plus actifs et les plus influents de la population noire de Boston, et ne se gêna nullement pour avouer qu'il est esclave fugitif. " Seulement, ajouta-t-il, qu'on y prenne garde, car je brûle la cervelle au premier qui essaiera de m'arrêter. " L'ayden a trouvé sur le champ la caution de \$3,000 qu'on lui a demandée. Elle a été fournie par M. James N. Buffon, de Lynn, abolitionniste connu.

On comprend que ces arrestations, ces procédures judiciaires et surtout le fait qui les provoque, soient le thème des commentaires de la presse, aussi bien que le sujet de toutes les conversations. On se demande entre autres choses, si l'enlèvement de Shadrach a été un simple accident, une inspiration du moment; ou bien s'il a été la suite d'un projet, d'un complot formé à l'avance; et sur ce point l'on semble en général pencher vers la première opinion. Quelques indices cependant viennent la combattre; celui-ci par exemple: lorsque Shadrach eut été délivré, la majeure partie du rassemblement, au lieu de se disperser au hasard, forma une espèce de compagnie ou les nègres marchaient deux par deux et avec un certain ordre. Cette retraite si régulière n'indique-t-elle pas qu'il existait une organisation préalable?

Du reste, malgré les dispositions manifestées par quelques groupes, malgré les injures adressées à la police, il faut espérer que la justice pourra suivre son cours, sans que la paix publique ait à en souffrir. Toutes les autorités de Boston sont unanimes pour assurer l'exécution de la loi et le maintien de la tranquillité; la police est sur le qui-vive, et en cas de besoin la milice serait bientôt sur pied; la partie saine de la population — c'est l'immense majorité — prête d'ailleurs son concours moral à l'administration. Tout indique donc qu'aucune résistance actuelle n'est à craindre, et ce qui confirme cette impression, c'est que beaucoup d'esclaves fugitifs qui se trouvaient à Boston se sont empressés de quitter cette ville, n'osant plus compter sur une assistance efficace de la part des citoyens.

Shadrach, la cause première de toute cette émotion, Shadrach est aujourd'hui, dit-on, en sûreté dans le Canada. Idem.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 4 MARS 1851.

Première Page :— De la Moralisation des classes industrielles par le catholicisme. — Etats-Unis: Les suites de l'émeute de Boston. — Nouveaux détails. Feuilleton :— Le Montagnard ou les deux Républiques— 1793—1848—(suite.)

L'Univers du 12 février contient les intéressants détails qui suivent:

Nos lecteurs doivent se souvenir que nous annonçâmes, dans le courant de l'été dernier, l'arrivée à Rome de M. Baillargeon, curé de Québec, envoyé dans la capitale du monde chrétien pour y être, auprès du Saint-Père, le représentant de l'Eglise du Canada, et revêtu à cette fin des pouvoirs de tous les Evêques de cette intéressante province. M. l'abbé Baillargeon avait emporté les regrets unanimes de sa nombreuse paroisse, l'affection de son Archevêque et l'estime de toute la population, même de la partie protestante. Quelques mois après son départ, la nouvelle vint à ses paroissiens que la santé de leur respectable curé loin de se rétablir à Rome, y devenait au contraire plus chancelante, et qu'ainsi se trouvaient trompées les espérances qui avaient seules fait consentir à son éloignement. Aussitôt on envoya à Rome un jeune ecclésiastique, ancien vicaire de M. Baillar-

geon, pour ramener à Québec le pasteur vénéré. L'ordre donné au député de la paroisse était de ne pas se séparer du bon curé, de consulter les médecins les plus habiles et de profiter des premières semaines de mieux pour ramener au milieu de ses enfants le père qui les avait quittés. Du reste, il était autorisé à faire toutes les dépenses qu'il croirait nécessaires pour rétablir une santé aussi précieuse; on lui avait même expressément recommandé de ne rien négliger, et dans le cas où le retour dût se faire pendant l'hiver, on l'avait fourni d'une quantité considérable de fourrures destinées à protéger le cher voyageur contre la dureté de la saison, toutes les sollicitudes d'enfants dévoués et affectueux pour un père tendrement aimé.

Les vœux et les soins touchants de ce bon peuple seront bientôt récompensés; ils reverront celui qu'ils ont tant désiré, et ils le verront doublement leur père; car il ne reviendra vers eux qu'après avoir reçu, à Rome, la consécration épiscopale. Mgr. l'Archevêque de Québec, qui avait su apprécier et aimer le curé de sa cathédrale, a voulu reconnaître l'affection si louable des habitants de Québec et récompenser leur reconnaissance. Il a demandé, dans ce but, au S. P. que M. Baillargeon lui fût donné pour coadjuteur, avec future succession. Le Saint-Père y a consenti volontiers; mais le plus difficile a été d'obtenir l'assentiment du respectable préte. Il a fallu de pressantes instances pour vaincre une humilité et une modestie peu communes; nous croyons même que des amis dévoués se sont imposé un long et pénible voyage, et sont venus à Rome pour triompher de la résistance du bon curé. Enfin, vaincu par tant d'amour, le bon pasteur a consenti à reprendre la houlette. Un bref de la sacrée Congrégation de la Propagande l'a nommé Evêque in partibus de Troa et Coadjuteur, avec future succession, de Mgr. l'Archevêque de Québec. Le sacre se fera prochainement, peut-être même le Saint-Père donnera-t-il accomplir lui-même cette cérémonie, car nous savons que Mgr. l'Archevêque de Québec et les habitants de cette ville lui en ont fait la demande.

Nous avons cru devoir raconter un peu longuement les détails de cette nomination. Ils nous avaient touchés jusqu'aux larmes quand nous les avons reçus pour la première fois. On ne saurait dire qui ils honorent davantage, de l'excellent paroisse qui a su aimer ainsi son pasteur, ou du pasteur qui a su mériter de son troupeau un tel attachement et une telle affection.

On parle d'une autre mesure qui ne réjouirait pas moins l'Eglise d'Amérique. On dit que Mgr. Hughes, archevêque de New-York, sera prochainement élevé au cardinalat. Il n'est pas besoin de rappeler les titres de Mgr. l'Archevêque de New-York. Tout le monde sait que c'est un des prélats d'Amérique dont la réputation de doctrine et de piété est la plus universellement établie. Il y a quelques années, il eut le courage de prêcher la vérité catholique devant le Congrès réuni, et il le fit avec un succès étonnant. En ce moment même, toute la presse catholique de la Péninsule reproduit un admirable discours sur la situation du protestantisme, et le respectable prélat vient de prêcher à Rome, où il se trouve depuis quelques semaines, à l'église de Saint-André delle Fratte, un sermon qui a pleinement justifié, aux yeux de ses auditeurs, sa réputation d'éloquence. Nous ne donnons ce bruit qu'avec une certaine réserve. Nous serions néanmoins porté à le croire fondé, quand nous nous souvenons que le Saint-Père a manifesté en plusieurs circonstances le désir de donner un cardinal à la grande Eglise d'Amérique. On se rappelle qu'une nomination avait même été arrêtée pour le dernier Consistoire, et qu'elle fut arrêtée par la mort qui survint, sur les entrefaites, du prélat choisi par le Souverain Pontife.

Ordination.

Dimanche dernier, dans l'église de St. Patrice, à la messe solennelle, Mgr. l'Evêque de Martyropolis, Coadjuteur de Mgr. l'Evêque de Montréal, conféra la prêtrise au Rév.

Thomas O'Brien, Diacon du Diocèse de Buffalo. C'est la première ordination qui ait eu lieu dans cette église depuis sa construction. Cette imposante et instructive cérémonie a causé, nous dit-on, un bien sensible plaisir à toute la Congrégation. L'assistance, ce jour-là, fut plus nombreuse que jamais. — Le Rév. M. Conolly, du Séminaire de St. Sulpice, fit le sermon de circonstance. Après l'explication des cérémonies de l'Ordination, M. Conolly développa, avec son talent ordinaire, le caractère et la mission du Sacerdoce catholique.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Toronto, 22e Février, 1851.

Avis est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général a l'intention, en vertu de l'autorité d'une dépêche du Très-Honorable Comte Grey, Secrétaire Principal d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, transmettant un Ordre de Sa Majesté pour le Conseil qui confirme l'Acte Provincial du Parlement de la 13e et 14e Victoria, Chapitre 17, intitulé: "Acte pour transférer au gouvernement Provincial la régie et administration des Postes Intérieures, et régler le dit Département." d'émaner, le CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, une proclamation sous le Grand Sceau annonçant cette sanction, et qu'à compter de l'émanation de cette Proclamation les nouveaux taux de port auxquels il est parvenu par le dit Acte seront ceux qui seront payables dans tous les Bureaux de Poste de la Province.

Et tous les Députés Maîtres de Poste de la Province, auxquels une copie du Canada Gazette contenant cet avis sera envoyée pour cette fin, sont par le présent requis de faire dans une partie apparente de leurs Bureaux respectifs pour l'information du public.

J. LESLIE, Secrétaire.

D'après la loi ci-dessus indiquée, le port des lettres en dehors des Provinces Britanniques de ce continent, (excepté Terre-Neuve qui a refusé de concourir dans les derniers arrangements postaux), sera au taux uniforme de six sols pour chaque lettre du poids d'une demi-once, et d'un sol pour les journaux. Ceux d'échange seront transmis gratuitement.

Elections Municipales.

Les élections municipales de la Cité ont eu lieu hier, non sans être accompagnées de quelques désordres. Des attaques brutales contre des voteurs paisibles ou des citoyens inoffensifs ont encore une fois déshonoré notre ville. Il n'est pas possible de pallier ces choses, de quelque part qu'elles se produisent. Il serait aussi hâble de les taire. Dans les quartiers Ste. Antoine, St. Laurent et Ste. Anne, des bandes armées stationnaient pour intimider ou maltraiter les électeurs dans l'intérêt de candidats opposés, dont chacun comptait son nombre de forts à bras. L'approche des polls n'a pas été littéralement interdite à la plupart des citoyens, mais plusieurs d'entre eux n'ont pu éviter des herions dirigés et administrés au hasard. Des passans, assez éloignés des centres d'élection, ont été assaillis et grièvement battus.

Au Quartier Ste. Anne, M.M. Patton, Haldane, Smith, et d'autres personnes adverses ou favorables au parti qu'ils soutenaient, ont été assaillis de coups. Au Quartier Ste. Antoine, un monsieur, après avoir donné sa voix pour M. Fréchette, fut terrassé et battu; mais un autre qui avait voté en faveur de M. Robertson, le fut à son tour. M. Richard Abbott qui passait tranquillement dans la Grande Rue St. Jacques, fut terrassé par une bande de partisans armés. Ailleurs et dans le même temps, on attaquait de la même manière des citoyens paisibles, étrangers aux passions électorales. La présence des troupes, deux fois mises en réquisition, ramena l'ordre. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Il est probable que les instigateurs de ces violences seront découverts et amenés à justice.

En cette occasion, comme en bien d'autres, le Herald, qui n'effraie jamais une assertion hasardée, lors même qu'il y aurait

nécessité de se rétracter ensuite, le Herald de ce matin attribue aux partisans des Candidats du Gouvernement ces scènes déplorables, en désignant ainsi les suffragans de M. Rollo Campbell. Des faits accablants démontrent cet allégué du Herald; une enquête les mettra au jour. Nous verrons bien.

Voici la liste des candidats élus, hier, d'après l'état des registres, à 5 heures, bien qu'un nombre considérable de voix n'aient pu être enrégistrées:

- Quartier-Est:—E. R. Fabre.—Cotiseurs: John Haldimand et Jean Bte. Rolland. Quartier-Centre:—C. Wilson.—Cotiseurs: J. Levy et Hubert Paré. Quartier-Ouest:—J. Leeming et H. H. Whitney.—Cotiseurs: Wm. Genmill et T. J. Green. Quartier Ste. Anne:—Alexd. McCambridge et Patrick Larkin.—Cotiseurs: François Payette et John McGeellan. Quartier Ste. Antoine:—O. Fréchette.—Cotiseurs: C. S. Rodier et James Prendergast. Quartier St. Laurent:—J. R. Bronsdon.—Cotiseurs: David Brown et F. Lominville. Quartier St. Louis:—J. B. Houzier.—Cotiseurs: Léon Charlebois et Hyppolite Roy. Quartier St. Jacques:—A. Montreuil.—Cotiseurs: Alex. Bertram et Frs. Content. Quartier Ste. Marie:—P. Lynch.—Cotiseurs: François Desautels et Richard Johnson.

ETAT DES POLLS à cinq heures.

Quartier Ste. Anne:—Pour M. McCambridge 113 voix; Larkin, 105 voix; De Witt, 38; Day, 32. Quartier Ste. Antoine:—Pour M. Fréchette 154; Robertson, 123.

Dans la séance de vendredi du Conseil de Ville, la dernière de l'année civique, Son Honneur le Maire a soumis au conseil le compte courant de l'année, en accompagnant ce procédé de quelques remarques très-appropriées à la circonstance.

Les paroles de M. Fabre en cette occasion avaient un cachet particulier de modestie qui n'a pu que relever dans l'opinion des citoyens l'importance des services qu'il a rendus à la cité, et le mérite du dévouement dont il a fait preuve envers elle pendant les deux années qu'il a présidées, comme Maire, le Conseil Municipal.

Au nombre des améliorations recommandées par M. Fabre dans l'intérêt de la population citadine, sont: le pose de tuyaux de 6, 8 et 10 pouces de diamètre, dans toutes les rues de la ville et des faubourgs, pour la protection des propriétés contre le feu; l'assainissement des quartiers Ste. Marie, St. Jacques, St. Antoine et Ste. Anne, par l'assèchement au moyen de tunnels, des eaux stagnantes qui, durant l'été, y sont un foyer d'émanations putrides et nuisibles à la santé publique.

Sur motion de l'échevin Beaudry, il fut résolu à l'unanimité:

"Que Son Honneur le Maire, E. R. Fabre, éer., a bien mérité de la cité de Montréal, par le zèle, l'attention et l'assiduité avec lesquels il a rempli les devoirs de la charge qui lui a été confiée, et que c'est en grande partie à ses efforts qu'est dû le rétablissement du crédit de la cité. Que l'adresse faite par son honneur le maire soit publiée dans les deux langues avec le rapport du trésorier de la cité."

Ce matin, vers une heure et demie, un incendie éclata dans une maison en pierres de la rue Ste. Anne, occupée par les bureaux du *Moniteur Canadien*, et la consuma entièrement avec tout le matériel qu'elle contenait. On ignore l'origine de ce désastre.

EUROPE.

FRANCE.

La dotation Présidentielle a été le thème de longues discussions et même de débats vifs et animés, le 5 février, dans les bureaux législatifs.

M. de Montalembert, en déclarant ne pas adhérer aux dotations en général, a jugé politique et nécessaire de la voter cette fois encore pour rétablir l'union entre les deux pouvoirs exécutif et législatif. Il avait été bien entendu, l'année dernière, que la dotation serait redemandée cette année. C'est sur ce crédit, a-t-il dit, que repose la question de confiance. On vota dernièrement l'amendement Sainte-Beuve, proclamant la défection de l'Assemblée à l'égard du dernier ministère. Le Président, sans y être tenu par la loi ni par l'opinion publique, a sacrifié ce ministère. On ne se tient pas pour satisfait; on fait renvoyer la défection jusqu'au président lui-même, en rejetant la dotation.

"On entre ainsi en lutte ouverte, non plus avec tel ou tel ministère, mais avec le pouvoir exécutif qui doit durant que l'Assemblée elle-même. En même temps, on entre en lutte avec l'opinion, avec le pays."

M. Pascal Duprat s'oppose au projet de dotation, comme contraire à l'esprit du gouvernement républicain, et le repousse par respect pour la constitution et en invoquant le sentiment de la dignité nationale.

M. Léon Faucher, Sainte-Beuve, Michel (de Bourges), Combarel de Leyval, Bineau et Victor Hugo, ont successivement prit la parole dans des sens divers. M. Hugo particulièrement, confirmant l'opinion de M. Duprat, a fait un de ces discours arborés qu'il commence ordinairement par dire qu'il n'y est nullement préparé.

Les journaux apportés par l'Europa, arrivé le 26 à Halifax, contiennent les derniers débats sur la dotation, qui a été rejetée dans l'Assemblée Nationale par une majorité de 102 voix. On avait représenté dans le cours des débats qu'à défaut de dotation votée par le corps législatif, le président aurait recours à une souscription nationale. Ce projet paraît devoir être suivi d'exécution.

La session entre Louis-Napoléon et l'Assemblée Nationale semble devenir de jour en jour plus profonde.

ANGLETERRE.

Voici la traduction et l'analyse de quelques passages des discours les plus importants prononcés dans la discussion de la Chambre des Communes sur la question religieuse:

M. RABECK, après avoir brièvement rappelé l'histoire de l'émancipation catholique et les principes qui avaient donné lieu à cette mesure, continue ainsi: Lord John Russell n'est pas franc devant le pays. La prétendue agression territoriale n'est point chose nouvelle; elle a commencé depuis longtemps avec l'assentiment du noble lord lui-même. Loin d'être une agression, c'est une rétrogression de la part du Pape. On est donc l'agression contre la prérogative de Sa Majesté? Parce que le cardinal Wiseman portera le titre de cardinal, se couvrira d'un grand chapeau et chaussera des bas rouges? Je ne vois dans les fonctions qu'il remplit que l'exercice d'une autorité spirituelle, et le noble lord a toujours déclaré jusqu'à présent que le pouvoir spirituel du Pape devait être intégralement respecté. Les actes de la législature et du gouvernement exécutif ont porté les catholiques romains à croire que tout ce qui avait été fait était légal et que toutes les difficultés avaient été applanies. Après les avoir ainsi leurrés, est-il sage, est-il digne du noble lord, si longtemps l'avocat de la liberté civile et religieuse, de porter aide à un sentiment puisé dans les plus mauvaises passions et de prêter la sanction de son grand nom à la vieille bigoterie puritaine d'Angleterre?

LORD JOHN RUSSELL se lève et dit: Je félicite la Chambre de se disposer à adopter à l'unanimité le projet d'adresse.

Je réponds maintenant aux assertions peu charitables et aux suppositions gratuites de l'honorable M. Rabeck, qu'en dormant à sir Robert Peel, cet homme d'Etat éminent dont le pays déplore la perte, notre appui pour faire passer l'acte d'émancipation des catholiques, nous n'étions pas plus guidés que nous ne le sommes aujourd'hui par des vues d'intérêt ou d'ambition personnelle. De même que ma lettre à l'Evêque de Durham n'a pas été dictée par d'autres considérations que ma conviction personnelle, elle a été l'expres-

ses vêtements, et l'on voyait sur sa chemise ensanglantée la trace de récentes blessures; l'effort qu'il mettait dans ses paroles, blémis-sait davantage encore son visage. Bonchamps? lui cria-t-on de toutes parts. Mort! Lescure? Mort! D'Elbée? Mort! Et Charrette? Mort!

Oh! Seigneur! Seigneur! vous êtes parfois bien cruel... dit le vieux gentilhomme avec une profonde désolation. L'épouvante tordait tous les cœurs. Un morne silence succéda à ces réponses terribles et laconiques. Les jours marchaient vite et les événements aussi vite que les jours.

A l'exécution de la reine avait succédé celle des Girondins. La convention même n'était plus un rempart contre les condamnations du tribunal révolutionnaire. Vingt huit têtes prirent dans le sein même de l'assemblée venant de rouler sur l'échafaud. La mort des girondins était le premier pas dans cette lutte de sang qui allait convertir Paris en charnier et jeter par charrettes les victimes aux bonheurs... Triste et hideux spectacle qui allait plonger la France dans le dernier degré de l'abaissement et du cynisme. Pauvre France!... comme ils t'ont avilie, traitée dans la fange, décapitée! car le dés-honneur est l'échafaud des nations.

Tous les clubs retentissaient de hurlements patriotiques. Le génie de la destruction planait dans tous ces bouges révolutionnaires.

Au club des cordeliers, Danton trône en souverain. Aux Jacobins c'est Robespierre. Ces deux démons révolutionnaires, dont l'un écrasera l'autre jusqu'à ce que la hache du bourreau et la justice du ciel l'aient renversé à son tour, ont chacun leur tribune.... Ce soir là les cordeliers recongèrent de monde; la foule s'y précipitait tumultueuse et agitée avec des frémissements étranges ainsi que fait un torrent chargé de boue. Des lumières vacillantes et blafardes éclairaient toutes ces faces blêmes, haletantes qui viennent y chercher des paroles de sang et de destruction, démenée éternelle des révolutions! Cette lueur frémissante ne suffit-elle pas à ruiner à cette ment hurlante qui trépigé et blasphème?... Les pillards et les assassins ont toujours craint les lumières éclatantes et les rayons du soleil.

L'un des héros de cet autre a déjà disparu sous le couteau de Charlotte Corday, mais il reste Camille Desmoulin, Fréron, Fabre Dégantine, Hébert et Danton, cette sombre figure creusée de cette petite vérole, sur laquelle semble empreint le cachet du vertige et de la fatalité. A l'extérieur, on se presse, on se heurte, on s'écrase pour entrer; les abords sont encombrés. A droite et à gauche se forment des groupes qui discutent et interrogent; les voix sont animées et tumultueuses. Dans un de ces groupes plus éloigné que les

autres du centre de l'agitation, on parle à voix basse:

Oni, dit une voix dans le groupe, ce sont des lâches, il faut les frapper par la terreur! On nous observe, fit tout-à-coup un homme qui s'avancé vers les groupes.

Entrons aux cordeliers, crièrent aussitôt toutes les voix. Et chacun se rua vers le club. Dans la foule serpentaient de son mieux un petit homme de 50 ans environ, vêtu d'une carmagnole bleue, et portant sur sa tête un chapeau pointu à larges rebords. C'était le citoyen Gracchus, président du club de la fraternité qui n'ayant pas de séance ce soir là, venait, on ne savait pourquoi, faire acte de présence aux cordeliers:

Ah! c'est toi, citoyen Gracchus, dit en le voyant, un homme à la taille aléthique. Oni, c'est moi, citoyen Colosse; je viens me délecter un peu auprès des dignes citoyens qui vont parler ce soir. Ah!... très-bien; mais tu vas être étouffé dans la foule... Attends plutôt, je vais te faire passer... Et ce disant le citoyen Colosse se mit à crier d'une voix de stentor qui domina les bruits frémissants de la foule: Place au citoyen Gracchus, président du club de la fraternité! Ce moyen inattendu eut un résultat aussi prompt que désespéré. Chacun se retourna et s'appréta à laisser passer un aussi important personnage. Voilà le sillon tout tracé, dit le Colosse en prenant fraternellement Gracchus par le mi-

lien du corps et le soulevant de terre à l'instar d'une plume.

Gracchus était tout ébahi de cet honneur imprévu. Il ôta son chapeau et passa tête découverte au milieu de ces faces béantes et fangeuses sur lesquelles ruisselaient des gouttes d'une sueur luisante et jaunâtre. Un frémissement imperceptible agitait ses membres, cependant son visage avait un sourire des plus doux. Sa physionomie n'était pas sanguinaire et éruptive. N'était-il donc pas le citoyen Gracchus, une franche canaille?

Comme il s'aperçut que l'émotion le gagnait et que ses dents claquaient, il s'empressa de crier à tue-tête:

Vive la république une et indivisible! A bas les ci-devant!

C'était un moyen sûr de se tirer d'affaire, et en même temps un cri de circonstance. La foule hurla assitôt:

Vive la république une et indivisible! Les fédéralistes à la lanterne!

Oni! à la lanterne! citoyens patriotes!... à la lanterne!... répéta Gracchus en agitant son chapeau en l'air.... Et il alla s'asseoir à l'extrémité d'un banc qu'il avait aperçu de loin.... Il était en train de s'essuyer le front et de rétablir l'équilibre normal de sa Carmagnole quand Danton monta à la tribune. Terrible figure que ce Danton... Un écrivain qui l'a peint en le voyant, s'écrie: "Non, ce n'est pas là un homme, c'est l'élément même du trouble. S'n visage effroyablement barbouillé de petite vérole, avec ses petits yeux obscurs, à l'air d'un ténébreux

volcan. Sombre génie, tu me fais peur. On dirait le débrouillement pénible, laborieux d'une création vaste, trouble, impure, violente, comme quand la nature tâtonnait encore sans pouvoir se dire au juste si elle ferait des hommes ou des monstres. Obscurité, vertige, fatalité, voilà ce qu'on lit sur ses traits effrayants. Volcan de fange ou de feu, qui dans sa forge fermée roule les combats de la nature, quelle sera l'éruption?..." Le frère citoyen Gracchus semblait un atôme auprès de cette terrible et gigantesque créature. De sa large main, Danton l'eut écrasé, d'un souffle de sa voix il l'eut renversé. Aussi Gracchus s'inclina devant cette souveraineté populaire et massive.

Bonjour, citoyen Gracchus, dit Danton en lui tendant la main; la section que tu présides est bien notée; elle est énergique et va droit au but.

Gracchus parut satisfait, et Danton monta à la tribune. Sa voix retentit bientôt comme des éclats de tonnerre... Nous ne rapporterons pas les paroles qu'il dit; seulement disons que son discours était éminemment révolutionnaire et sanguinaire. Quand il arriva à ces mots: Mais déjà de tous côtés les nobles, les citoyens ont rendu leurs lâches vies ou sur le bord des chemins, ou sous le couteau des patriotes, et leurs corps abandonnés ont servi de pâtures aux animaux." Un frémissement terrible se fit entendre dans la foule... Oni!... oui... oui... elle de toutes parts, périsse jusqu'au dernier les ennemis de la patrie!... (A continuer.)

sion de mes opinions consciencieuses. En étant un peu plus charitable, l'honorable M. Rowland se fut épargné ces sentiments pénibles qui l'ont ébranlé (ou rit), et je dirai à son égard ce que disait le grand prince de Condé, lisant quelques pamphlets contre lui et le cardinal de Retz : Voilà des gens qui nous font agir juste comme ils agiraient s'ils étaient à notre place. (on rit.) Nous sommes-nous par hasard effrayés à tort des prétentions papales ? Je ne le crois pas. L'histoire est là pour nous montrer sir John Eliot, Pym, Hampden, lord Somers et John Locke, se défiant constamment des agressions papales. Non seulement les catholiques romains n'ont pas, de nos jours, à se plaindre du Gouvernement, mais encore on se plaint du Gouvernement comme leur étant trop favorable, comme usant de partialité à leur profit. Mais ce n'était pas assez pour la Cour de Rome, qui nous donne à savoir que notre patrie va être divisée en archevêchés et évêchés, et que le nouvel Archevêque de Westminster gouvernera et continuera de gouverner les comtés de Middlesex, Essex et Hert-ford.

J'aurais pu craindre de me tromper dans l'interprétation d'un tel document ; mais un homme éminent par son talent et son savoir, que nous regrettons d'avoir vu se séparer de l'Eglise d'Angleterre, M. Newman, a dit qu'il n'y avait pas d'exemple qu'une nation rentrât dans l'Eglise de Rome après l'avoir abandonnée ; mais qu'heureusement cette exception aurait lieu en Angleterre. Est-ce clair ? Si la Reine s'était rendue au parlement comme la reine Marie, pour déclarer que le temps était venu pour la nation de rentrer dans le sein de la religion catholique, et si la Chambre des Lords et celle des Communes avaient adopté un acte dans ce sens, une telle déclaration n'eût pas été plus loin que celle de M. Newman. Les organes des catholiques romains ici et en France (je devrais dire plutôt l'organe du parti ultramontain dans ce dernier pays), ont qualifié cet acte récent d'agression, d'acte tout rempli de dignité, appelant les Archevêques et Evêques catholiques à remplacer les nôtres ! Non, nous ne pouvions pas laisser passer cette affaire sans silence. Je crois que tout ce qui s'est passé depuis la perpétration de cette flagrante agression doit avoir prouvé à la cour de Rome que l'Angleterre n'est pas un pays catholique romain, mais bien un pays protestant (applaudissements), et qu'en fait, même en considérant notre croyance comme erronée, la masse du peuple anglais est protestante. Les démons-trations qui ont eu lieu ont coupé court aux agressions de Rome, et ma conviction est que prières et laïques catholiques romains anglais n'auraient pas désiré que la cour de Rome adoptât le parti qu'elle a pris. Aussi adopterions-nous des mesures satisfaisantes, non seulement pour les protestants, mais encore pour les catholiques romains qui veulent rester fidèles au trône (écoutez !), et qui redoutent les principes ultramontains, source de danger pour la liberté de tous les pays de l'Europe. (Ecoutez !) Si nous proposons des mesures forcées, énergiques, ce ne sera pas une raison, toutefois, pour qu'elles empiètent sur le respect que je crois dû à la liberté religieuse de toutes les classes de sujets de la Reine, unique moyen de maintenir l'harmonie désirable entre ces diverses classes. (Applaudissements.)

Vendredi prochain j'entrerai dans des détails sur cette mesure. Elle sera adaptée à ce qui a eu lieu et s'étendra à tout le Royaume-Uni. (Ecoutez !)—Dans notre législation à venir, comme dans nos actes législatifs passés, nous maintiendrons les principes de liberté religieuse si heureusement établis parmi nous, et si quelque chose est désapprouvé à Rome, ce sera ce fait de la liberté civile et religieuse de l'Angleterre que Rome répugne tant à imiter. J'avois avoir eu beaucoup de peine à comprendre comment la cour de Rome pouvait avoir adopté la marche qu'elle a suivie.

Alors que les catholiques romains étaient dans la position la plus avantageuse, loin de moi la pensée de l'attribuer au mauvais vouloir personnel du Pape à l'égard de l'Angleterre. Parlant l'année dernière de la révolution qui avait renversé le Pape, je déplorais qu'un homme si bienveillant eût eu le malheur de voir son ministre assassiné en se rendant au conseil, et ait été forcé d'abandonner le siège de son gouvernement. Mais ce mystère, dont je cherchais l'explication, m'a été dévoilé jusqu'à un certain point par la lettre du comte de Shrewsbury, qui me manda qu'il y a à Rome un parti qui est ennemi de l'Angleterre, et que ce parti domine à la cour de Rome. (Ecoutez !) Lord Shrewsbury est une excellente autorité : dès lors tout s'explique. J'espère cependant que de meilleurs conseils prévaudront ; mais quoiqu'il puisse arriver, et bien qu'ayant à nous plaindre de la cour de Rome, nous pouvons trouver qu'elle a mal agi avec nous. Je ne pense pas qu'il conviendrait qu'un ministre anglais fit un traité de la nature de ce qu'on appelle un concordat avec Rome. (Applaudissements.)—Je suis assuré que nous possédons en nous-mêmes des moyens suffisants par notre éducation, par nos habitudes parlementaires et par l'autorité de notre Parlement pour faire face à tout danger d'agression ou d'usurpation de la part d'une puissance étrangère. (Applaudissements) Je dis dans ma lettre, qui a soulevé tant de critiques, que ma conscience repose sur ces conditions. Oui, la liberté d'Angleterre et le dévouement du peuple anglais aux principes de la liberté civile et religieuse me donnent une confiance inébranlable contre l'usurpation de toute puissance étrangère sur les lois spirituelles. (Applaudissements.)

M. D'ISRAËL.—Quand à la lettre du noble lord (John Russell) à l'évêque de Durham, lettre que Sa Seigneurie s'est attachée aujourd'hui à justifier, je fais savoir que je ne comprends pas comment il redonne et censure aujourd'hui si amèrement ce qu'il approuva il y a un an à peine ; car le noble lord disait qu'il ne voyait pas pourquoi les catholiques romains n'auraient pas des évêques revêtus de titres

épiscopaux empruntés à des villes du royaume ! Et voilà qu'aujourd'hui il jette feu et flamme à l'occasion du titre archiepiscopal pris par le docteur Wiseman et contre l'agression insolente et insidieuse du Pape. Je me cette dernière qualification (oh ! oh !), oui, car selon moi, l'agression est ouverte et franche, franche jusqu'à l'indiscrétion ! (Applaudissements.) Et où voulez-vous trouver un acte insolent, insidieux, là où Sa Sainteté, encouragée sans doute à agir ainsi, fait précisément ce que le premier ministre de la Couronne disait il y a peu de temps qu'il n'y voyait aucun mal ? L'indignation de fraîche date du noble lord pourrait bien n'être qu'un prétexte pour adopter une politique depuis longtemps projetée. (Ecoutez !) Si le noble lord ne présente à ce sujet au Parlement qu'une mesure insignifiante, mieux vaudrait ne rien faire, et même, à la dernière extrémité, vaudrait-il mieux tâcher d'apaiser et calmer l'agitation qu'il a produite : mais s'il prétend résoudre le grand problème de la compatibilité de la liberté civile et religieuse avec la suprématie de la Reine, alors il aura droit au titre de grand homme d'Etat. (Applaudissements.) Voilà ce qu'il devrait faire, voilà la mesure qu'attend le pays, et si le pays ne la reçoit pas de ses mains, je crois que le verdict des protestants et des catholiques romains sera unanime sur ce point, que la conduite du noble lord est injustifiable. (Applaudissements.)

Dans la Chambre-Haute, lord Stanley s'est exprimé ainsi : Je passe maintenant à une autre matière. Il est certain que, je ne dis pas la mesure, mais les récentes mesures du chef de l'Eglise catholique romaine constituent une agression très-dangereuse et inconstitutionnelle (applaudissements), une agression insolente contre la suprématie de la couronne d'Angleterre, agression rendue plus insolente encore et plus offensante par la manière avec laquelle elle a été exécutée. (Ecoutez ! écoutez !) Au reste, il est impossible de condamner de pareilles tentatives en termes plus énergiques que l'a fait le noble lord, qui a le privilège responsable d'être le principal conseiller de la Couronne. Je dirai donc avec lui que nous n'avons pas à lutter contre un acte isolé, mais bien contre une succession d'actes agressifs de la part du Pape romain. Nous devons protester contre l'immixtion insolente et illégale d'une puissance étrangère dans les affaires intérieures de ce pays. (Bruitants applaudissements) Il ne s'agit pas ici, remarquez-le, d'une question de controverse religieuse (applaudissements), il ne s'agit pas de discuter comparativement la pureté ou la corruption des doctrines de l'Eglise réformée ou de l'Eglise catholique de Rome. Ecoutez ! écoutez ! Nous n'avons rien à faire dans ces questions. A Dieu ne plaise que je veuille priver, à cause de leur croyance, mes compatriotes catholiques romains, du plein et entier exercice de leur liberté religieuse, ou restreindre aucun des droits civils à la jouissance desquels ils ont été admis (applaudissements) ; loin de moi, je le répète, une telle intention. (Applaudissements.) Voici donc comment j'envisage cette question. Les prélats catholiques romains, le chef de cette Eglise catholique romaine, ont-ils le droit d'exercer dans ce pays une autorité sans contrôle, sans opposition, une autorité malfaisante et dangereuse ? Leur serait-il permis d'intervenir dans notre gouvernement, non point avec des noms et des titres, mais bien avec une réalité substantielle ? (Ecoutez ! écoutez !) Telle est la question que vous devez vous faire, telle est la lutte que vous êtes sur le point d'engager. A mon avis, voici la signification de la célèbre lettre du noble premier : Je revendiquerai la suprématie de la Couronne. Je revendiquerai la puissance indivise de Sa Majesté et du Parlement dans les affaires domestiques de ce pays, et je ne permettrai à aucun pouvoir ou autorité étrangers d'immiscer dans le gouvernement de ce pays ou dans les pouvoirs de la Reine et du Parlement. (Applaudissements.) Si le Gouvernement veut entrer dans cette voie, il peut compter sur l'appui du grand corps que je représente (applaudissements) ; car nous ne voulons pas priver le Ministère de la popularité qu'il acquerra en donnant plus de force aux droits de la Couronne et à l'indépendance de l'Eglise anglicane, sans léser les droits civils de ceux qui ne partagent pas la croyance de cette Eglise ; mais je dois avertir que s'il n'agit pas avec énergie et hardiesse, s'il cherche à combattre le mal avec des palliatifs, il tombera dans le mépris du pays. (Bruitants applaudissements.)

LE COMTE DE RODEX. Quelle que soit la loi relative à l'agression papale, j'espère que, pour tout le monde, elle atteindra le but que chacun s'en promet. On semble croire aujourd'hui que, s'il plaisait au Pape de nommer en Irlande un évêque ou un archevêque, la personne ainsi nommée aurait en Angleterre le pas sur les barons du royaume, sans égard pour Sa Majesté, lui enlevant ainsi le pouvoir qu'elle a d'accorder des présences. Je prends pour exemple l'évêque de Ross, récemment nommé, et qui jouirait de ce privilège. J'espère donc que la mesure proposée attaquera de front la difficulté et mettra un terme aux plaintes que les sujets protestants de Sa Majesté ont dû nécessairement élever. Les observations présentées dans les deux Chambres sur les questions de politique intérieure et extérieure n'ont offert aucun intérêt.

FAITS DIVERS.

MORT ACCIDENTELLE.—Dans la matinée du dimanche (23 février) trois hommes, se rendant en quête de travail, au grand chemin de fer de l'Ouest, traversaient la rivière Jordan, au township de Louth, (Haut-Canada). Ils étaient parvenus à l'endroit du pont où il n'en restait plus que deux fragments fort étroits, le reste en ayant été enlevé. Deux des voyageurs atteignirent heureusement

l'autre bord ; le troisième, après quelque hésitation, essaya d'y arriver à son tour. Il était déjà au milieu de la rivière, lorsqu'on le vit s'arrêter et regarda au-dessous de lui l'eau dont le courant était rapide. Cet acte d'imprudence lui donna le vertige, il perdit pied et tomba dans la rivière.

A cent pieds environ de l'endroit où il fut précipité est une écluse à travers laquelle il fut lancé, la tête la première, contre le roc vif qui est au-dessous, puis entraîné à 70 verges de là, dans la plus considérable des chutes de Glenolgin, qui a 100 pieds de hauteur, et successivement, dans une autre chute de 40 pieds d'élévation. On retrouva le lendemain son cadavre parmi des bois flottants près du rivage. Le nom de cet homme est Peter Sullivan.

TERRE-NEUVE.—La 3e session du Parlement s'est ouverte le 23 février. Le discours d'ouverture félicita l'Assemblée sur l'état prospère des finances, la prospérité commerciale de l'île, et l'augmentation des facilités des communications. La Réponse au discours a été adoptée sans opposition, et la Législature procéda avec concorde.

LE BANQUET DU MAIRE DE TORONTO.—Le 22 février, le nouveau maire de la Capitale donna un dîner splendide à l'occasion de son installation en office. Le banquet, préparé dans la Halle St. Laurent, réunissait avec S. E. le Gouverneur-Général, 130 citoyens de plus marquant de Toronto. Des membres de l'Administration, du clergé, du Barreau, de la presse, et des fonctionnaires de la justice figuraient dans cette réunion civique. Le corps mercantile y avait aussi de dignes représentants. La salle du festin était richement décorée, et la lumière d'un magnifique candelabre en cristal suspendu au milieu de l'enceinte, y produisait un éclat qui faisait admirablement ressortir la magnificence de tout le reste. Deux tables y formaient quatre rangées parallèles de convives dans toute la longueur de la salle, à l'extrémité de laquelle était, sous un dais, une table transversale où le Maire et d'autres convives distingués avaient pris place. A l'entrée se déployait une superbe bannière aux armes royales.

La Compagnie des musiciens du 71e Montagnards occupait la galerie et exécutait par intervalles des morceaux de choix. A la droite du Maire était assis le Gouverneur-Général ainsi que l'Evêque Catholique (Mgr De Charbonnel), les hon. LaFontaine, Hincks et Taché. A sa gauche, étaient l'Evêque Anglican, les hon. Judges en Chef Robinson et Baldwin, Sir Hew Dalrymple, et Lord Mark Kerr. On remarquait en outre parmi les convives l'hon. M. Leslie, le Juge en Chef Macaulay, l'hon. M. Sherwood, M. J. Arnold, M. Wm. Prondfoot, M. John Cameron, M. Thomas P. Ridout, etc.

Le dîner fut servi un peu avant 8 heures. Divers toasts convenables à la circonstance furent proposés et entremêlés de discours. Son Excellence prononça elle-même une allocution qui fut saluée par de vifs applaudissements.

INCIDENT-THEATRAL.—Le *Senor Olivarez de Mendoza, Marquis de los Carolinas*, un trône, il y a peu de jours, sur la scène, à Montréal. Il y est apparu figurativement en présence de son Aide-de-Camp, le Comte Alfieri. Parfois le théâtre s'inspire à des sources passablement équivoques au point de vue des moralités où il voudrait atteindre.

FAITS DE L'ETRANGER.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : Un rôtisseur soupire ainsi sa plainte devant le tribunal correctionnel :

« C'est à-dire que sous cette République, que moi j'ai été fait, mais rien fait du tout pour l'amener, il n'y a pas le moindre ment de police. Autrefois, sous les autres gouvernements, on vous débrouillait une demi-douzaine de volailles toutes chaudes, on vous les faisait couler dans un plat, on mettait le plat sur sa devanture pour flatter le nez de la pratique et qu'on vous les achète ; aujourd'hui on ne vous les achète plus, on vous les vole... »

Le prévênu, Pierre Debord, vieillard à cheveux blancs et à figure rubiconde. — Monsieur le rôtisseur, si vous parlez pour moi, je vous prie de retenir vos expressions. Le rôtisseur.—Mes expressions, vieilles criminelles, elles sont analogues à la circonstance. M'aviez-vous payé le dindon que vous avez subtilisé dans mon plat, et que vous vous êtes en allé avec, sans vous presser, comme un bon bourgeois ?

Le prévênu.—Ça fut son embarras, parce que ça n'est pas un établissement de rôtisseur ; mais, plusieurs d'oiseaux, vous ne savez donc pas que j'ai servi dans les meilleures cuisines : chez M. Cambacérès, chez M. Talleyrand et du Périgord même, et que j'ai vu des mois et des années au milieu des volailles les plus truffées, et que j'y faisais pas seulement attention, préférant les navets et les pommes de terre, par goût. Si j'ai pris votre dindon, c'est donc par mégarde.

M. le président.—Au moment où on vous a arrêté porteur du dindon, on vous a trouvé aussi nanti d'une paire de souliers neufs ; est-ce aussi par mégarde que vous les avez pris, car vous n'avez pu justifier que vous les aviez achetés ?

Le prévênu.—C'est justement moi qu'étais chargé des souliers chez M. Cambacérès ; j'en étais fatigué d'en voir des souliers, et si je n'avais pas trouvé ceux-là sur le boulevard, je n'aurais jamais pensé à eux. C'est des pantouffles vernies ; je vous demande un peu si ça peut me servir, moi qui ne porte que des bottes fortes.

Le rôtisseur.—Mais si nous parlions un peu de mon dindon. Le prévênu.—Laissez-vous donc tranquilles avec votre dindon, c'est une affaire coulée ; vous voyez bien que nous parlons souliers avec

ces messieurs ; ça n'est plus de votre compétence, je présume. Debord, qui n'en est pas à sa première faute, a été condamné à trois mois de prison.

DE L'INSTINCT DES ANIMAUX.—Nous lisons dans un travail curieux du célèbre docteur Lallemand, l'anecdote suivante, à propos de l'instinct du chien : « Lorsque des chasseurs nombreux se trouvent réunis pour quelque grande partie, les chiens de chasse ne tardent pas à discerner la supériorité de l'un d'entre eux et semblent s'en rapporter à son expérience dans tous les cas douteux. C'est presque toujours un vieux routier qui connaît toutes les ruses du gibier : il est grave et un donne de la voix qu'à coup sûr. Aussi marche-t-il en tête avec une sorte d'autorité ; alors seulement les autres n'hésitent plus, s'élançant avec ardeur et le dépassent. Voici, dans un sens contraire, un fait qui n'est pas moins concluant et qui m'est personnel.

« Un jour, à la campagne, chez un ami, j'avais pris un fusil pour me promener à travers les champs ; un excellent chien d'arrêt, me voyant sortir avec cette arme, me prit pour un chasseur et me suivit. Je donnais cours à mes pensées, lorsqu'il fit partir un lièvre à ma portée : je le manquai. Peu de temps après, il arrêta une perdrix, si ferme, que je pus la tirer presque sans son nez ; je la manquai encore. Il me regarda fixement pendant quelques instants ; puis, après un peu d'hésitation, il se remit en quête. Plus tard, il ralentit sa marche, et tourna plusieurs fois la tête de mon côté pour me prévenir : il était tombé sur une compagnie de perdrix encore entière. Il la fit partir à belle : je tirai au milieu sans viser, et n'atteignis pas une pièce. Cette fois, mon pauvre compagnon, ne voyant rien tomber, s'agit gravement en face de moi, me regarda quelques instants d'un air piteux, et partit à toutes jambes sans que rien put l'arrêter. Depuis ma mésaventure, je n'ai jamais pu le décider à me suivre quand j'étais seul. L'aspect du fusil le remplissait de joie, il sautait autour de moi dans la cour ; mais quand je gagnais les champs, il reprenait le chemin de la maison, revenait vers moi, me quittait de nouveau ; puis, après bien des incertitudes, il finissait par ne plus reparaitre. Evidemment, il m'avait jugé dès le premier jour, et parfaitement jugé : je n'étais pas digne de lui commander. »

Souvent, nous écrit un ex-commis-voyageur Français, un regard jeté à la hâte sur le passé, rappelle des souvenirs ineffables qu'on aime à évoquer. Pour cela j'ouvre mon album de voyage, écrit il y a huit ans, tantôt dans une auberge, tantôt dans une forêt, quelquefois au sommet d'une haute montagne ou dans un profond vallon. Après avoir été voyageur touriste, il m'a fallu être commis-voyageur, mais n'allez pas croire que mon nouveau genre de voyage me faisait oublier celui qui j'affectionnais. Je voyageais un peu plus aristocratiquement, il est vrai, mais parmi mes cornets d'échantillons et mes notes de commissions, j'avais caché mon même album qui avait été mon fidèle compagnon de voyage deux ans auparavant, et souvent j'avais de petites notes à y inscrire en cachette, malgré les yeux d'argus du chef de la maison avec lequel j'étais en tournée. Nous explorions commercialement l'Allemagne. Un jour nous primes passage à bord d'un bateau à vapeur, sur le Danube. La foule des voyageurs était compacte ce jour-là. Il y en avait de tous les pays, de tous les usages, de toutes les opinions. A cette époque, quoique jeune homme encore, j'appartenais à ce qu'on appelle l'opinion libérale. J'avais été nourri d'idées étonnantes et préventives ; dans mes préjugés j'étais de bonne foi, car jamais je ne m'étais trouvé à portée de distinguer le vrai du faux, semblable à un perroquet, (c'est la maladie, hélas ! de beaucoup de gens) je répétais ce que j'avais entendu dire, mais sans avoir un parti pris contre la vérité politique dès qu'elle viendrait à briller à mes yeux.

Sur le même paquebot, je ne tardai pas à rencontrer un jeune homme de 20 ans environ, à la physionomie noble et ouverte, au regard plein de franchise, aux manières distinguées, ni trop timide ni trop tranchant dans son langage, poli pour tout le monde, prévenant au près des dames, et cela, sans affectations, sans effort, comme quelqu'un qui se conforme ainsi tout à la fois à son éducation et à sa nature. Autrés de ce jeune homme on se sentait invinciblement attiré et retenu, car sa conversation tenait toutes les promesses de son extérieur. Variée, solide, sérieuse sans pédantisme, elle prouvait en même temps l'instruction acquise et le désir de l'augmenter.

Comme la plupart des passagers, je n'avais pu m'empêcher d'obéir à l'espérance de séduction qui entourait le jeune voyageur. Mon patron même, malgré le surnom de dur à cuire que je lui avais donné, n'était pas un des moins épressés. L'attention générale était fixée sur ce jeune homme surtout en l'entendant parler italien à un Italien, allemand, à des Allemands, anglais à des Anglais, français à nous-mêmes avec une pureté et une facilité aussi égales.

Comme nous cherchions une occasion de lier conversation avec ce jeune homme si distingué, je lui fis compliment de cette connaissance pratique des principales langues de l'Europe qui me laissait dans l'incertitude sur sa véritable patrie.

Je suis Français, monsieur, me répondit-il avec une grâce charmante, Français comme vous.

Entre compatriotes qui se rencontrent hors de leur pays, les relations s'établissent bien vite. Sans s'être jamais vus, il semble que déjà l'on se connaisse, tant on a de plaisir à entendre parler sa langue natale au milieu de ce langage étranger qui vous fait tristement sentir votre isolement.

Les épaies sourcils de mon taciturne patron

s'étaient déridés, et chose étonnante l'avez un air gracieux il demanda à notre jeune compatriote s'il y avait de l'indiscrétion à lui demander de quelle ville il était.

Je suis né à Paris, messieurs, répondit vivement le jeune homme.

En êtes-vous absent depuis longtemps ?

Il y a dix ans que j'ai quitté la France. J'avois que quant à moi, j'eus un peu de la peine à croire que notre jeune compagnon de voyage fût depuis si longtemps éloigné de son pays, tant il paraissait le connaître à fond dans ses institutions, dans ses mœurs, dans ses hommes remarquables, dans ses besous, dans son histoire passée et présente.

Il y avait dans la voix de ce jeune homme, quand il parlait de sa patrie, un accent d'amour bien profondément senti. C'était d'un point de vue si noble, si élevé, si véritablement national qu'il jugeait les hommes et les choses ! Pour quelques appréciations contemporaines, relatives, par exemple, à la famille royale exilée, de l'éducation qu'a reçue un jeune prince salué à sa naissance comme le fils et l'espoir de la France, il ne se trouve pas absolument d'accord avec nous ; mais ce fut sans aigreur, par la seule puissance de la raison et de faits qu'il essaya de combattre nos idées, et il sut d'autant mieux se faire écouter par nous, que nous aussi, voulions sincèrement la gloire et le bonheur de notre chère France.

La conversation se fût encore prolongée longtemps si le balcan à vapeur n'eût approché de l'endroit où le jeune voyageur devait le quitter. Il se prépara à prendre congé de nous, qui, en lui témoignant nos regrets de voir si tôt rompies de si agréables relations à peine commencées, exprimâmes le désir qu'il nous fût possible de les renouer. Nous allâmes jusqu'à lui donner notre adresse et le prîmes instamment de s'en souvenir si plus tard il venait en France.

Il n'est pas impossible, Messieurs, dit-il, que j'aie en effet l'occasion de vous rencontrer quelque jour, et soyez certains que j'en profiterai avec plaisir.

Pouvons-nous savoir, avec qui nous avons eu l'avantage de voyager ?

Le jeune homme rendant politesse pour politesse, tira de son portefeuille une carte de visite qu'il nous remit et sur laquelle nous lûmes : — Le comte de Chambord. Qu'on juge si nous dûmes être confondus et surpris en apprenant que nous avions fait route avec Henri de France ! Ce fut alors mille expressions de respect de notre part, mille excuses sur la liberté de notre langage, sur l'injustice de nos préventions. Le prince nous remit à notre aise avec cette grâce, cette bienveillance, alliées chez lui à tant de dignité. Comme je vous l'ai dit, Messieurs, ajouta-t-il en nous serrant la main, nous pouvons quelque jour nous rencontrer encore, et c'est chez moi que je vous invite à venir me voir. Ce fut tout.

Le paquebot s'arrêta ; le prince débarqua après avoir été salué par mille vivats, et nous nous reprîmes notre course sur les belles eaux du Danube. Ravis, enchantés, nous ne souhaitions rien plus que de voir se réaliser cette espérance, mon ex-patron plus encore que moi, peut-être ; et quand nous rencontrons des personnes imbuës de préjugés absurdes, chaque jour nous communs, nous ne manquons jamais d'ajouter au récit de notre rencontre fortuite : « Puissiez-vous comme nous, le voir et l'attendre ! »

Plusieurs articles sont ajournés.

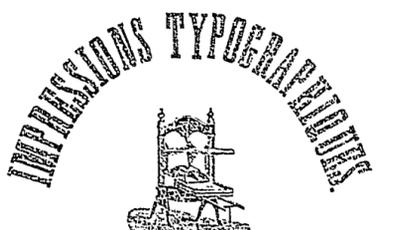
ERREUR TYPOGRAPHIQUE.—Dans le numéro de vendredi, 28 février, page 3e—Colonne 4e : Dans la statistique de la population de Paris en 1846, lisez : 1,053,897, au lieu de 100,053,897 ; Dans celle du département de la Seine, pour la même année, lisez : 1,364,467 au lieu de 100,364,467.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ABDISONIENNE.

Vendredi prochain au soir, D. Latte, Ecuyer, fera une lecture d'introduction au Cours Français, devant cette Société, dans la Salle des Cours Fellows, Grande Rue St. Jacques, à 8 heures.—Le sujet sera :—La nécessité d'une union et cordiale union entre les Canadiens de toute origine, pour l'avancement progressif des intérêts généraux du pays.

Admission moyennant 75d. ; entrée libre aux Dames. Par ordre, C. DROLET, Sec. Arch.



On imprime à cet établissement : LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Melanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of steamship departures from Liverpool to various destinations including Boston, New-York, and Montreal, listing ship names and dates.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne s'arrêteront pas à Halifax, ceux qui viennent à Boston seulement toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau).

AVIS AUX ABONNES

DE L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA NEUVÈNE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire.

BAUME DE M. WINTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Caries sauvages de Dr. Wistar.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÉPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÉPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. MM. HERVÉON & Co., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable.

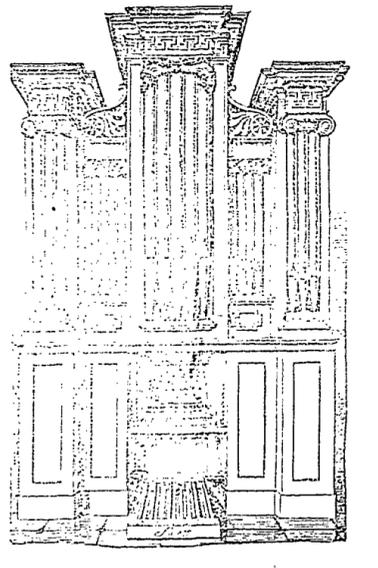
À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

ATTENTION!

À l'Évêché, à la Prébende et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVÈNE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NEUVÈNE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST



Au Clergé.

Le Soussigné met en disposition un très-bel ORGUE, à l'usage de l'église de St. Louis. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres.

INSTITUTION

LES SOURDS-MUETS. ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

LE GUIDE

L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SÉRÉNITÉMENT DE L'ÉDUCATION, ETC.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

COLLEGE JOLETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposées ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. £3 0 0. Musique { Piano. £3 0 0. Les autres instruments £1 10 0.

MANUEL

Sociétés de Temperance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUIY, P.TRE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing annual premiums for £100 insurance across different ages and profit scenarios.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada.

AGE A ATTENDRE.

Table showing expected ages for different premium levels.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. Avertissement de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT. BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUÏLI, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANTS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

AUX COMMISAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. ARRIVÉ depuis peu de jours de San-Francisco (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

SOURCES DE PROVISION.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

P. GARNOT.

Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et St. Sulpice.

F. X. DEROME.

Horloger, à 3 portes de l'Évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

CONDITIONS.

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL. MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, L. Gill, Ptre, V. St. Arsen, M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanase, M. H. Audelin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.